



Conseil économique et social

Distr. générale
20 décembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-quatrième session

26 février–1^{er} mars 2013

Point 4 j) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour information :

Renforcement des capacités statistiques

Rapport du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle

Note du Secrétaire général

Comme la Commission de statistique l'en a prié lors de sa quarante-troisième session (voir le document E/2012/24, chap. I, sect. B), le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique, pour information, le rapport du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle sur la création de capacités statistiques. Le rapport rend compte de l'action visant à promouvoir l'utilisation de meilleures statistiques et à renforcer les capacités statistiques en tant que pilier d'un environnement propice au développement. Il rend compte des progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Busan pour la statistique et fait état de problèmes nouveaux de nature à influencer les systèmes statistiques tels que les projets de métadonnées et de données publiques. La Commission est invitée à prendre note de ce rapport.

* E/CN.3/2013/1.



Rapport du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle sur la création de capacités statistiques

I. Introduction

1. Le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle promeut l'utilisation de meilleures statistiques et le renforcement des capacités statistiques en tant que pilier d'un environnement propice au développement. Le Secrétariat du Partenariat mène un large éventail d'activités pour le compte du Partenariat, notamment la promotion de l'accord récent d'un Plan d'action mondial en faveur du développement statistique au cours des années à venir. Le présent rapport rend compte des progrès accomplis dans l'application du Plan d'action mondial et de l'implication du Secrétariat dans la mise en œuvre de certaines de ces activités.

II. Progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Busan pour la statistique

2. En collaboration avec la Banque mondiale et d'autres partenaires, le Partenariat a proposé le Plan d'action de Busan pour la statistique¹ lors du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui s'est tenu à Busan (République de Corée), à la fin de l'année 2011. Il poursuit trois principaux objectifs : a) intégrer pleinement les statistiques dans les prises de décisions; b) promouvoir le libre accès aux statistiques; et c) développer les ressources des systèmes statistiques. Ces objectifs sont soutenus par cinq actions, décrites ci-dessous. Lors de sa quarante-troisième session, la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies « a approuvé sans réserve les objectifs du Plan et les cinq étapes qui permettront de renforcer les systèmes statistiques nationaux dans les pays en développement [...] [et] [...] a engagé vivement la communauté internationale à appuyer de façon soutenue la mise en œuvre intégrale du plan dans le cadre d'une démarche coordonnée et consultative »².

3. À l'occasion de la session de sa réunion annuelle en mars 2012, le Comité directeur du Partenariat a demandé au Secrétariat du Partenariat d'assumer les fonctions de Secrétariat aux fins de la mise en œuvre du Plan d'action de Busan. Le Comité a constitué une équipe spéciale interinstitutions afin de proposer un plan d'exécution hiérarchisé comprenant des activités planifiées et un cadre logique pour mesurer les progrès. L'équipe spéciale s'est réunie à plusieurs reprises en 2012 aux fins de la mise en œuvre des priorités définies par les partenaires, afin de se livrer à une analyse des lacunes en confrontant ces priorités aux actions prévues dans le Plan et de définir d'autres points susceptibles d'être examinés plus en détail. Lors de la session 2013 du Comité, l'équipe spéciale présentera une proposition détaillée de la mise en œuvre et du suivi du Plan d'action.

4. Les sous-chapitres suivants présentent les avancées concrètes déjà à l'œuvre dans le cadre du déploiement des activités relevant des cinq actions.

¹ Voir E/CN.3/2012/16.

² Voir E/CN.3/2012/34, chap. I, sect. B, décision 43/113.

Action 1 : Renforcer les stratégies en matière de statistique

5. La première action du Plan exhorte la communauté internationale à « renforcer et recentrer les stratégies statistiques nationales et régionales en mettant particulièrement l'accent sur l'amélioration des systèmes statistiques qui répondent aux priorités nationales en matière de développement ». Le Partenariat est doté d'une longue expérience dans ce domaine, puisque son cœur de métier au cours des huit dernières années visait à aider les pays en développement dans le cadre de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS)³.

6. Tout au long de l'année 2012, le Partenariat a mis à jour les directives relatives à la conception et la mise en œuvre des stratégies nationales de développement de la statistique et intégré une étude sur les stratégies d'établissement des coûts. La nouvelle version, qui inclut les meilleures pratiques les plus récentes et enseignements tirés ainsi que des études de cas de pays illustrant des problématiques de premier ordre, sera présentée en 2013, très probablement au cours du premier trimestre.

7. En octobre 2012, le Partenariat a publié un rapport⁴ faisant le point sur les progrès accomplis en matière de conception et de déploiement des stratégies nationales de développement de la statistique dans les pays emprunteurs de l'Association internationale de développement, les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) et l'ensemble des pays africains. Selon ce rapport, sur les 118 pays examinés, 96 (81 %) ont adopté une approche SNDS tandis que 16 (14 %) prévoient l'élaboration de leur première stratégie ou la mise à jour de la précédente. Seulement 6 (5 %) n'ont pas de stratégie et n'envisagent pas d'en élaborer une.

8. Au cours des dernières années, le Partenariat est également venu en aide aux régions dans le cadre de l'élaboration de stratégies régionales de développement de la statistique. En 2012, le Secrétariat a organisé conjointement avec Eurostat et des partenaires régionaux deux ateliers sur ces stratégies : l'un pour l'Amérique centrale et l'autre pour l'Asie du Sud-Est.

9. D'autres partenaires se sont avérés très actifs dans la conduite d'actions relevant de l'Action 1. Par exemple, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et ses partenaires ont lancé l'application de la stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales. Le Réseau de Métrologie Sanitaire a collaboré avec de nombreux partenaires régionaux et internationaux afin de mettre au point des plans régionaux visant à améliorer l'enregistrement des actes d'état civil et les statistiques de l'état civil. L'initiative Faits et données concernant l'égalité des sexes (initiative EDGE) entend accélérer le processus visant à générer des indicateurs comparables de l'égalité des sexes en matière de santé, d'éducation, d'emploi, d'entrepreneuriat et des ressources. Une plate-forme est actuellement en cours d'élaboration afin de compiler des données, et des pays pilotes sont sur le point d'être sélectionnés aux fins de la collecte des données. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) participera à la compilation des données sur les indicateurs en matière d'égalité des sexes dans les secteurs de l'éducation, de l'emploi et de l'entrepreneuriat. La Banque mondiale apporte un soutien croissant en vue d'améliorer les enquêtes auprès des

³ Voir E/CN.3/2005/18.

⁴ Disponible à l'adresse suivante : <http://www.paris21.org/nsds-status>.

ménages de manière à ce que les informations collectées éclairent un ensemble d'enjeux politiques (tels que la pauvreté, l'égalité des sexes, l'enrichissement des aliments et la comptabilité nationale) tout en réduisant la charge de travail. Elle porte aussi une attention accrue aux statistiques ventilées par sexe, notamment, pour élargir la disponibilité des données dans deux domaines (les débouchés professionnels des femmes et la voix et la participation des femmes) pour au moins 10 pays au cours des prochaines années. La Banque renforce aussi sa programmation régionale afin d'améliorer les statistiques dans les pays de la Communauté d'États indépendants grâce à un partenariat stratégique avec la Fédération de Russie. La Banque continue d'améliorer les statistiques agricoles en étroite collaboration avec la mise en œuvre de la Stratégie mondiale. Toutes ces initiatives régionales et internationales visent à promouvoir l'intégration de leurs statistiques intersectorielles/sectorielles dans les stratégies nationales de développement de la statistique.

Action 2 : Promouvoir le libre accès aux données

10. La deuxième action du Plan exhorte la communauté internationale à « mettre en œuvre des normes de conservation, de documentation et de diffusion des données afin d'élargir l'accès public aux statistiques ». Les demandes d'assistance enregistrent une progression rapide puisque près de 60 pays (dont 30 pays en développement) ont adhéré au Partenariat pour une gouvernance transparente et des portails facilitant l'accès du public aux données voient le jour dans les pays en développement, principalement au Kenya et en République de Moldova.

11. Le Secrétariat du Partenariat continue de gérer et de déployer conjointement avec la Banque mondiale et d'autres partenaires deux programmes statistiques de premier ordre qui génèrent des éléments clés pour les projets de données publiques : le Réseau international d'enquêtes sur les ménages et le Programme accéléré de données⁵. Ces deux programmes se sont avérés très utiles dans l'amélioration de l'archivage/de la diffusion des données et l'harmonisation des programmes d'enquête. En 2012, le Programme accéléré de données a fourni une assistance technique et financière dans la documentation et l'archivage de microdonnées et leur diffusion auprès de 65 pays. Une capacité durable est déployée dans plusieurs pays qui ont amélioré sensiblement leurs pratiques en matière de gestion des microdonnées et leur souci du client. Afristat, la Banque africaine de développement et le secrétariat de la Communauté du Pacifique participent à la mise en œuvre du Programme accéléré de données dans plusieurs pays.

12. La Banque mondiale a conquis une solide avance dans la promotion des données publiques. En marge de l'organisation de la Conférence internationale 2012 sur l'ouverture des données publiques organisée en juillet 2012, la Banque a élaboré un « outil d'évaluation de la préparation des données publiques » afin de mieux cibler les actions visant à renforcer la capacité des pays à participer aux projets de données publiques. Cet outil sera testé dans trois à cinq pays au cours de l'année prochaine. Le Fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale pour le renforcement des capacités statistiques a également été réaffecté aux fins du financement d'activités en faveur de l'accès des données au public. La Banque entend aussi améliorer le « volet demande » des données publiques en collaborant avec d'autres institutions régionales et mondiales qui ont un mandat similaire, telles

⁵ Voir E/CN.3/2007/25.

que le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, l'Overseas Development Institute, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Partenariat pour une gouvernance transparente, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la Fondation World Wide Web. Forte de sa participation au Réseau international d'enquêtes sur les ménages et au Programme accéléré de données, la Banque élabore des outils permettant de rendre plus facilement anonymes les microdonnées sur les ménages pour les pays partenaires en développement; une étape cruciale pour améliorer l'accès public et l'exploitation de microdonnées.

Action 3 : Renforcer les compétences aux fins de l'utilisation des statistiques

13. La troisième action du Plan vise à « élaborer des programmes visant à développer les connaissances et les compétences nécessaires pour utiliser efficacement les statistiques à des fins de planification, d'analyse, de suivi et d'évaluation, et renforcer ainsi la transparence et la responsabilité ».

14. Le rôle du Partenariat visant à soutenir la troisième action inclut la production d'éléments de sensibilisation et l'organisation de consultations entre les utilisateurs et les producteurs. Plusieurs consultations de ce type ayant pour objectif la conclusion d'accords sur les besoins de données nationales aux fins de la politique et de l'amélioration de l'utilisation de techniques de collecte de données innovantes ont été organisées en 2012, parmi lesquelles un événement régional pour les États francophones d'Afrique et un événement national aux Philippines. Le séminaire des pays d'Afrique francophone⁶, ouvert par le Ministre de la planification et du développement de la Côte d'Ivoire, a réuni plus de 50 représentants de haut niveau provenant de 18 pays ainsi que des institutions régionales et internationales. Ses conclusions incluent une liste de recommandations (arrimage des SNDS aux stratégies pour la réduction de la pauvreté, engagement politique et financier pour la statistique, renforcement du cadre juridique et des relations avec les utilisateurs, implication des statisticiens dans le processus de réflexion sur un cadre de développement après 2015) et un plan d'action concret qui doit être déployé dans les pays avec l'aide du Partenariat et de ses partenaires régionaux (organisation d'un atelier de concertation entre utilisateurs et producteurs, publication d'une brochure de sensibilisation sur le processus de développement après 2015 et établissement de mécanismes de coordination durable entre les bureaux de statistiques nationaux et les services œuvrant en faveur de la stratégie pour la réduction de la pauvreté au niveau national). <

Action 4 : Suivre les résultats des sommets internationaux

15. La quatrième action du Plan vise à « concevoir et actualiser des instruments de suivi des résultats afin de suivre les résultats de tous les sommets internationaux et forums de haut niveau ».

16. Par conséquent, à ce jour, peu d'efforts ont été consacrés en faveur de la quatrième action. Toutefois, de nouvelles activités ont déjà été identifiées, notamment : intégrer les statisticiens de pays en développement aux délibérations du cadre de développement après 2015, élaborer un inventaire en ligne des sommets mondiaux et proposer une description de leurs indicateurs et réaliser une analyse des

⁶ Voir <http://paris21.org/abidjan-sept2012>.

implications des exigences en matière de données des donateurs sur les programmes de travail des systèmes statistiques nationaux dans les pays sélectionnés.

Action 5 : S'assurer de la solidité du financement

17. La dernière action du Plan vise à « s'assurer de la solidité du financement des informations statistiques et de la prise en considération des nouvelles modalités et des nouveaux acteurs financiers du développement dans les instruments et les méthodes de financement ». Cette action sous-tend les quatre autres.

18. Depuis 2008, le Partenariat publie chaque année le Rapport des partenaires sur le soutien aux activités statistiques (PRESS) qui jouera un rôle de premier plan dans le cadre des activités d'information relevant de cette action. Cet exercice réunit des informations émanant de prestataires de la coopération au service du développement sur leur soutien en faveur du développement de la statistique au niveau mondial.

19. La présentation 2012 qui portait sur le soutien actif au cours de la période 2010-2012⁷ a mis en exergue plusieurs points saillants : a) les engagements prévus au niveau mondial ont augmenté sensiblement au cours des cinq dernières présentations; b) le soutien en faveur de la statistique reste extrêmement concentré sur un petit nombre de « chouchous »; c) une grande partie de l'aide mondiale en faveur de la statistique émane toujours d'un petit nombre de prestataires et d) les engagements sont très éparpillés, et de nombreux pays destinataires reçoivent une aide insuffisante de la part de trop nombreux donateurs.

III. Thématiques émergentes et orientations futures des activités du Partenariat

20. Dès que les modalités de mise en œuvre du Plan d'action de Busan pour la statistique seront approuvées, le Secrétariat du Partenariat s'adaptera pour assumer le mandat de secrétariat du Plan d'action. À ce titre, il devra notamment assurer la liaison avec les autres éléments constitutifs définis à Busan (par ex., l'élément constitutif sur les résultats et la redevabilité, l'élément constitutif relatif à des institutions efficaces, l'initiative Faits et données sur l'égalité des sexes (Evidence and Data for Gender Equality, EDGE) et le suivi de l'état d'avancement de l'application du Plan.

21. Le Partenariat s'intéresse aussi à des thématiques émergentes susceptibles d'influer sensiblement sur les systèmes statistiques nationaux et d'avoir des conséquences sur le Plan d'action de Busan. Sous réserve de l'approbation du Comité du Partenariat, les nouvelles thématiques pourraient s'articuler autour des points suivants :

a) Les projets de métadonnées et de données publiques et la promesse de nouvelles technologies de collecte des données prennent de l'ampleur au niveau mondial. Cette évolution est susceptible de générer des aspects tant positifs que négatifs sur les systèmes statistiques nationaux. Le Partenariat entend organiser des consultations entre les utilisateurs et les producteurs avec les parties prenantes pertinentes afin d'examiner les moyens les plus efficaces pour aborder ces enjeux et

⁷ Voir : <http://www.paris21.org/PRESS2012/>

veiller à ce que les utilisateurs puissent accéder aux données dont ils ont besoin sans altérer le rôle des statisticiens officiels;

b) Les débats portant sur la prochaine phase des objectifs du Millénaire pour le développement se sont enflammés au cours des dernières années et le Partenariat ne ménage pas ses efforts afin d'intégrer la question du renforcement des capacités en matière de statistiques dans ces discussions. Bien que le cadre de développement d'après 2015 soit toujours en cours de négociation, il devrait aborder des thématiques émergentes (notamment, le changement climatique, la cohésion sociale et le bien-être) qui pèseront sur les systèmes statistiques des pays en développement dans le cadre de l'évaluation des progrès accomplis. Le Partenariat propose d'intégrer des statisticiens de pays en développement à la table des négociations afin de s'assurer que leur voix sera entendue;

c) Le Partenariat propose d'aider les services des statistiques nationales à renforcer leurs compétences en matière de communication et de sensibilisation à la lumière des progrès observés dans la collecte, le traitement et la diffusion des données. Ces efforts devraient aussi répondre aux besoins en matière de formation technique pertinente.
